

**RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2009
DU FONDS COMMUN DE CREANCES FCC BIAT CREDIMMO 1**

Conformément aux dispositions de l'article 46 du code des organismes de placement collectifs et l'article 38 du règlement du marché financier relatif aux Fonds Communs de Créances et aux sociétés de gestion des dits fonds, nous publions les informations semestrielles au 30 juin 2009, concernant le Fonds commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1. Le fonctionnement du fonds est décrit par le prospectus d'émission et règlement intérieur du dit Fonds.

Le 22 Mai 2006, La Société de Gestion « Tunisie Titrisation » a émis conjointement avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » un premier fonds commun de créances dénommé « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » ; ce fonds a été créé en vertu d'une convention de cession et de gestion signée entre les deux parties en date du 22 mai 2006.

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50. 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,418.788 DINARS
CRD MINIMUM	2,745.826 DINARS
CRD MAXIMUM	342,694.711 DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1 518 711.211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de réserve¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Rapport de Gestion**A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM**

	Parts P1	Parts P2
OPCVM	45,76%	55,00%
Autres	54.24%	45.00%
TOTAL	100%	100%

B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Trimestriellement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2009 respectivement à la date de paiement du 15-02-2009 et du 15-05-2009.

Les commissions nettes en dinars	15-02-09	15-05-09
Société de gestion	32 581,862	29 722,498
Recouvreur	32 581,862	29 722,498
Dépositaire	4 072,996	3 715,574
Total	69 236,720	63 160,570

C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2009, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de 1270 créances pour un capital restant dû de **27 050** milles dinars soit un amortissement de 46% par apport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.16%³.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 82 mois. Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur le premier semestre 2009:

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	1333	29 966	0,55%	0,18%
Février	1324	29 389	0,31%	0,16%
Mars	1315	28 858	0,22%	0,18%
Avril	1302	28 255	0,45%	0,20%
Mai	1288	27 676	0,41%	0,19%
Juin	1270	27 050	0,52%	0,21%

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2009, est de **0.40%**, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchues et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

³ Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2009.

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTE DES FONDS AU 30 JUIN 2009

Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2009
BTA 6.1% Octobre 2013	745	759 898,000	32 745,301	792 643,301
TOTAL	745	759 898,000	32 745,301	792 643,301

Compte de réserve

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition
BTZC Octobre 2016	2 151	1 500 107,400
TOTAL	2 151	1 500 107,400

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et en principal.

DONNEES UNITAIRES :**PARTS PRIORITAIRES P1 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 février 2009	5,52%	494,103	50,333	556,23	6,970	5,576
15 mai 2009	4,84%	443,770	47,312	603,542	5,31	4,248

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 février 2009	6,22%	1000	0	0	15,896	12,717
15 mai 2009	5,54%	1000	0	0	13,696	10,957

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 février 2009	7,22%	1000	0	0	18,451	14,761
15 mai 2009	6,54%	1000	0	0	16,168	12,934

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2009	1 518 711 ,211	118 989,437	95 191,550
15 mai 2009	1 518 711,211	118 025,880	94 420,704

DONNEES GLOBALES :

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	17 787 708	10 000 000	2 500 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	3 515 220	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	14 272 488	10 000 000	2 500 000

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le FCC alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

Le fonds de réserve est plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2007	CD ⁴ au 31/03/2007	Recouvrement total suite à un accord à l'amiable.
	CD au 31/12/2007	Recouvrement total suite à la mise en jeu et versement de l'assurance vie.
2008	CD au 30/04/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/07/2008	
	CD au 31/08/2008	
	CD au 30/09/2008	
	CD au 30/11/2008	
2009	CD au 30/04/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/05/2009	
	CD au 30/06/2009	

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 30 Juin 2009, la notation initiale des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation.

De même, aucune modification n'est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus. Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que désormais les parts prioritaires ont été admises au marché des fonds communs de créance de la BVMT.

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

⁴ CD : Créance Déchue.